

Le programme « Ce qui marche pour prévenir la VEFF : impact à grande échelle » (*What Works to Prevent Violence : Impact at Scale*) (What Works 2) a le plaisir d'annoncer un appel ouvert à candidature pour une **subvention à l'innovation de 3 ans (2023-2025) afin de piloter des efforts innovants pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles**. What Works 2 invite les organisations de défense des droits des femmes dirigées par des femmes et basées dans le Sud Global à présenter leur note conceptuelle, en tant qu'organisations individuelles ou en consortiums avec d'autres organisations. Les notes conceptuelles doivent être reçues avant 23:59 pm GMT le 2 septembre 2022.

Vue d'ensemble

S'appuyant sur le succès de son prédécesseur (<https://www.whatworks.co.za/>), qui a montré que la violence à l'égard des femmes et des filles (VEFF) est évitable, What Works 2 est un programme de sept ans financé par l'aide britannique pour étendre les approches de prévention de la violence fondées sur des preuves et sur la pratique. Contribuant aux progrès vers l'élimination de la VEFF, What Works 2 cherche à obtenir une réduction mesurable de la VEFF dans les contextes de développement et contextes humanitaires, y compris pour les femmes et les filles les plus marginalisées dans toute leur diversité. What Works 2 allouera des fonds au nom du Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) pour répondre aux initiatives d'innovation visant à prévenir les VEFF, y compris dans les conflits et les crises. What Works 2 cherche à élargir la base mondiale de connaissances et de preuves sur ce qui fonctionne pour prévenir les violences à l'égard des femmes et des filles et sur la manière d'y parvenir à grande échelle. Il vise également à soutenir les organisations de défense des droits des femmes (ODDF) afin qu'elles soient reconnues comme des acteurs essentiels de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, et à améliorer l'accès aux financements pour défendre les droits, l'action et la voix des femmes et des filles dans toute leur diversité.

Les candidat(e)s retenu(e)s qui obtiendront une subvention collaboreront avec les conseillers techniques de What Works 2 dans le cadre de « partenariats d'apprentissage » pour co-concevoir, tester sur le terrain, suivre et affiner les projets d'échelle et d'innovation. Il s'agira d'un processus interactif d'adaptation pour s'assurer que l'intervention comble une lacune dans les connaissances sur ce qui fonctionne pour prévenir la VEFF. En outre, l'organisation/le consortium sera associé à des partenaires du consortium de recherche What Works 2 afin de co-concevoir une question de recherche et un modèle d'évaluation adaptés à l'objectif visé, dans le but de générer des connaissances et des preuves sur les innovations proposées et leur potentiel de mise à l'échelle. Les bénéficiaires seront responsables de la collecte d'informations pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (SEA), en partenariat avec le consortium de recherche. Cependant, le budget de l'évaluation sera couvert par le consortium de recherche et sera distinct du budget de la subvention d'innovation.

Qui avons-nous l'intention de financer ?

L'objectif de What Works 2 est d'accorder des subventions à l'innovation à des organisations de défense des droits des femmes (ODDF) basées dans le Sud, dirigées par des femmes et travaillant à la mise en œuvre de programmes dans le domaine de la prévention de la VEFF. Il s'agit notamment d'organisations de femmes chargées de la consolidation de la paix, d'organisations de personnes ayant un handicap dirigées par des femmes et d'organisations LBT.

Qu'est-ce qu'une subvention à l'innovation ? Informations et critères relatifs aux subventions à l'innovation

What Works 2 définit l'innovation comme : ***Le développement et la mise en œuvre d'idées nouvelles ou existantes ayant la capacité transformatrice de contribuer à l'impact avec un potentiel de mise à l'échelle future.***

Nous sommes intéressés par l'expérimentation d'approches innovantes et le développement de collaborations prometteuses afin d'orienter le travail de prévention de la VEFF dans de nouvelles directions. Les subventions à l'innovation sont destinées à soutenir le développement et/ou la mise en œuvre de projets visant à atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Concevoir et tester des moyens de s'attaquer aux facteurs de violence qui n'ont pas encore été explorés,
- Développer des approches pour combattre la violence dans des populations ou des contextes où peu d'expérience existe.

Dans le cadre de la première fenêtre de financement, What Works 2 accordera des subventions à l'innovation d'un montant maximal de 500 000 GBP chacune, pour une durée maximale de 3 ans, à des organisations ou des consortiums dirigés par des femmes, des organisations de défense des droits des femmes du Sud Global, qui sont conçues pour parvenir à une réduction mesurable de la violence à l'égard des femmes dans les contextes de développement ou contextes humanitaires.

Nous cherchons à financer :

- De nouvelles idées/approches pour prévenir les VEFF qui n'ont pas encore été mises en œuvre.
- Des idées/approches existantes sur la prévention de la VEFF qui sont adaptées à de nouvelles populations, de nouvelles zones géographiques, etc. particulièrement axée sur les femmes et les filles ayant un handicap et les personnes LBT.
- Les approches qui testent différentes combinaisons, intensités ou durées d'approches pour réduire davantage les niveaux de VEFF et nous rapprocher d'une prévalence « zéro ».
- Des adaptations de méthodologies existantes (en particulier pour les contextes humanitaires) d'autres secteurs pour la prévention de la VEFF.
- Des modalités de mise en œuvre de la prévention nouvelles ou adaptées et/ou différentes combinaisons, par exemple, passer de la mobilisation communautaire à la mise en œuvre de la prévention par le biais d'espaces numériques/de plateformes en ligne.

Critères de sélection pour les subventions à l'innovation de What Works 2 :

Nous recherchons des notes conceptuelles pour des innovations dans le domaine de la prévention de la VEFF qui démontrent :

- Des solutions locales
- Une possibilité d'une piste claire à l'échelle, soit par la portée, soit par la proportion de la population couverte.
- Une expérience avérée du travail adaptatif et de l'apprentissage continu.
- La conception de l'intervention intègre la flexibilité et l'adaptabilité au changement
- L'intervention comprend des composantes de transformation du genre
- Une explication de l'innovation et pourquoi/comment elle est innovante, et les questions clés auxquelles le projet cherche à répondre.

- Les questions et les défis clés auxquels le domaine de la prévention de la VEFF est confronté et auxquels le projet vise à répondre par la production de preuves.
- Le test des solutions technologiques et numériques peut faire partie de l'approche mais n'est pas une obligation.
- Les propositions peuvent également envisager la manière dont elles testeront les différentes combinaisons, intensités ou durées d'approches susceptibles de réduire davantage les niveaux de VEFF et de faire progresser la prévention.

Nous encourageons particulièrement les propositions qui travaillent dans les domaines suivants :

- La prévention de la violence à l'égard des groupes les plus marginalisés, en particulier les femmes et les filles ayant un handicap et les personnes LBT.
- La prévention de la VEFF dans les conflits et les crises, y compris la violence sexuelle non conjugale (cela pourrait inclure l'adaptation d'approches fondées sur des données probantes dans des contextes non conflictuels).
- La prévention de la violence à l'égard des enfants et de ses liens avec la violence à l'égard des femmes, afin de mettre un terme à la transmission de la violence entre les générations.

Portée géographique : Les projets/interventions doivent être situé(e)s et mis(e)s en œuvre en Afrique subsaharienne, en Asie, et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA). Les projets situés dans des États fragiles et touchés par des conflits sont fortement encouragés.

Types de violence :

L'objectif principal du financement est la **violence entre partenaires intimes (VPI) et la violence sexuelle non conjugale**. Nous encourageons également les propositions qui visent à prévenir la **violence dans et autour des écoles, des lieux de travail et des espaces publics**, et qui considèrent la **violence à l'égard des enfants (VEE)** comme un résultat secondaire important. Nous encourageons particulièrement les propositions qui cherchent à avoir un impact sur plus d'un type de violence, reconnaissant que ceux-ci coïncident souvent.

Langue : Les notes conceptuelles doivent être soumises en anglais.

Qui peut postuler ?

Selon What Works 2, les organisations de défense des droits des femmes dirigées par des femmes sont des organisations qui :

- Ont un mandat délibéré pour protéger et promouvoir les droits des femmes et des filles.
- Ont une majorité de femmes à tous les niveaux hiérarchiques, y compris au niveau du conseil d'administration et à tous les niveaux décisionnels.
- Mettent la diversité des femmes et des filles au centre de leur approche¹
- Reconnait l'inégalité individuelle ou structurelle entre les genres et les normes de genre comme un facteur essentiel de la VEFF.

Critères d'éligibilité pour les subventions à l'innovation de What Works 2 :

¹ Il s'agit notamment de mettre l'accent sur les femmes et les filles confrontées à des formes de discrimination multiples et intersectionnelles, par exemple les femmes et les filles ayant un handicap et les personnes LBT.

- Les candidat(e)s sont des organisations de défense des droits des femmes du Sud, dirigées par des femmes, au niveau national ou local, qui peuvent choisir de s'associer à d'autres organisations (par exemple, des ONG et des PME) dans le cadre de consortiums.
- Les candidat(e)s sont des responsables de la mise en œuvre de projets de prévention de la VEFF, y compris celles/ceux qui travaillent dans des contextes de conflit et de crise, ainsi que les organisations de femmes qui œuvrent pour la consolidation de la paix.
- Les candidat(e)s sont disposé(e)s à participer à la co-conception de la recherche en collaboration avec le consortium de recherche What Works 2.
- Les candidat(e)s sont situé(e)s dans les trois régions prioritaires : l'Afrique subsaharienne, l'Asie et la région MENA.
- Les ONG internationales (ONGI) sont éligibles en tant que membres d'un consortium dirigé par les ODDF.
- Les organismes de financement ne sont pas éligibles, par exemple un fonds pour les femmes.
- Les organisations ne peuvent soumettre qu'une seule note conceptuelle par cycle de financement.

Financement de la subvention :

Les subventions sont d'un montant de 500 000 GBP pour une durée de 3 ans et sont destinées à des activités de conception, de pilotage et de mise en œuvre de projets avec une date de début et de fin claire, les projets de prévention étant conçus comme une phase de travail autonome avec des résultats réalisables et concrets. Les fonds de subvention ne sont pas destinés à un soutien de base, bien que What Works 2 comprenne ces besoins et puisse couvrir certains frais de personnel et autres coûts de base dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Le mécanisme contractuel pour les subventions du projet sera un accord de subvention responsable (ASR) du FCDO. Le modèle d'ASR a été adapté aux candidat(e)s aux subventions et comprend les exigences en matière de rapports et les coûts admissibles au financement du FCDO. À l'étape finale du processus de demande, avant la signature de l'accord de subvention, l'IRC, agissant au nom du FCDO en tant que gestionnaire du fonds, effectuera une évaluation de la diligence raisonnable afin de déterminer les besoins en matière de développement et de définir les mesures à prendre pour atténuer les risques liés au financement du FCDO. Il s'agit d'un examen et d'une analyse en collaboration de la capacité organisationnelle, programmatique, financière et opérationnelle du bénéficiaire sélectionné à mettre en œuvre le projet proposé.

Processus de demande

Un processus de candidature en deux étapes sera utilisé pour ouvrir le processus à un groupe diversifié tout en allégeant la charge des candidat(e)s en limitant la première soumission à une note conceptuelle.

La première étape consiste en une note conceptuelle et un formulaire de demande en ligne qui requiert des informations de base sur les critères d'éligibilité du FCDO, y compris la confirmation que le demandeur principal est une organisation de défense des droits des femmes basée dans le Sud. La note conceptuelle doit fournir un bref exposé comprenant un résumé du projet innovant en matière de prévention, y compris sa portée géographique, le type de violence, les contextes et les activités à entreprendre ; l'expertise technique dans le domaine de la lutte contre la VEFF ; et la capacité organisationnelle en matière de gestion de projet et de finances.

L'équipe de What Works 2 travaillera de manière interactive avec un petit nombre d'organisations sélectionnés à l'issue de l'examen de la note conceptuelle pour soumettre une proposition complète.

Après l'approbation du FCDO, les candidat(e)s sélectionné(e)s se verront offrir un financement provisoire, sous réserve de la réalisation satisfaisante d'une évaluation de la diligence raisonnable. En cas d'approbation, les fonds de la subvention seront disponibles pour un démarrage du projet à partir d'avril 2023 environ.

Les prochaines étapes

Veillez lire les directives relatives à la demande de note conceptuelle parallèlement à cette demande de note conceptuelle. Complétez la **note conceptuelle** et le formulaire de demande **en ligne** via ce lien <https://ww2preventvawg.org/apply> avant 23.59 GMT le 02 septembre 2022.

Des sessions de webinaires fournissant des informations sur les preuves émergentes en matière de prévention de la VEFF, les priorités du FCDO, les accords de subvention et la conformité auront lieu pendant la semaine débutant le 8 août 2022. D'autres informations seront annoncées sur le site web de What Works 2 et sur Twitter @WW2PreventVAWG.

Les questions concernant la demande de note conceptuelle peuvent être soumises par courriel à l'adresse suivante WW2.info@rescue.org